



Département de l'EURE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2025

PROCÈS-VERBAL

Ville de LE NEUBOURG

Le vingt janvier deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Date de la séance :	20 janvier 2025
Date de convocation :	14 janvier 2025
Nombre de conseillers en exercice :	24
Nombre de présents :	17
Nombre de votants :	20

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, Mme Hélène LEROY, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absentes excusées ayant donné pouvoir : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabelle AMEYE à Mme Anita LE MERRER, M. Philippe DELAUNAY à M. Francis DAVOUST.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY.

Absentes : Mme Katiana LEVAVASSEUR, Mme Evelyne DUPONT.

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

En ce début d'année, Madame et Monsieur Osmont ont tenu, à offrir la galette des rois aux conseillers municipaux. Au nom du conseil municipal, Madame le Maire les remercie vivement pour leur attention et propose de servir la galette avant d'ouvrir la séance.

Madame le Maire souhaite une belle année à tous, la santé, la réalisation des projets personnels et ceux de la commune.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Conseil municipal du 16 décembre 2024

Adopté à la majorité,

Compte-rendu des décisions du maire :

D2024-15- Renouvellement du contrat JVS Mairistem

D2024-16- Acte de clôture de régie CCAS

D2025-01- Marché de remplacement des photocopieurs, prestations d'entretien et consommables attribué au mieux-disant : XEROX

Madame Natacha Brunet s'étonne de la clôture de la régie parce qu'il y a d'autres recettes à percevoir pour le CCAS.

Madame le Maire précise que l'acte en question ne clôture pas le budget CCAS. Cette décision de clôture est demandée par la Direction générale des finances publiques, en raison de la fermeture de la résidence Turmel. Monsieur Arnaud Cheux précise qu'il y a plusieurs régies sur la commune : la culture, la cantine, le marché. Ce n'est pas une régie par budget. C'est un mode de recouvrement autre que le titre de recettes. La régie est un moyen de percevoir des fonds en direct.

Madame Natacha Brunet remarque qu'il n'y a pas de publication sur le site de la commune concernant le CCAS. Madame le Maire répond que les aides accordées par le CCAS ne sont pas publiques.

Madame Natacha Brunet affirme que le budget du CCAS doit être public.

Monsieur Arnaud Cheux précise que le CCAS n'est pas la même personne juridique que la commune. Il n'est pas porteur d'un site internet, au vu de son activité. Il pourrait être mis sur le site de la commune à discuter avec les membres du CCAS. Les bons de secours sont confidentiels.

Madame Natacha Brunet revient sur la première décision et demande depuis combien de temps le contrat JVS Mairistem est renouvelé, estimant la prestation élevée.

Madame le Maire rappelle que JVS Mairistem fournit les logiciels de gestion de différents services de la mairie. Ce prestataire a remplacé Berger Levrault depuis une dizaine d'années. Elle convient que le coût est important et souhaiterait qu'il en soit autrement.

Monsieur Arnaud Cheux indique que les éditeurs pour les logiciels professionnels ne sont pas nombreux en Normandie. Le coût de la prestation est dans la fourchette de ce qui se pratique dans les autres collectivités.

Concernant la dernière décision, Madame Natacha Brunet demande le nombre de photocopieurs et pourquoi la location plutôt que l'achat ?

Madame le Maire répond 3 à la mairie, 1 dans chaque école et 1 aux services techniques. Ce choix est fait suite à une analyse financière.

Monsieur Arnaud Cheux confirme que le choix repose sur le mieux-disant et qu'avec le volume, cela revient moins cher en location en prenant en compte le coût du SAV, des consommables. Madame le Maire ajoute que le service va jusqu'au démantèlement. Les critères importants sont le SAV et la maintenance.

Plus la volumétrie est importante, plus la location devient concurrentielle. Les élus se reposent la question à chaque changement de matériel.

Délibérations et comptes rendus des commissions :

URBANISME – PATRIMOINE

Compte-rendu de la commission du 6/01/2025

Etaient présents : I Coudray, F Bronnaz, A Le Merrer, I Vauquelin, N Brunet, G Barbier et E Detaille, S Cherrier.

Étaient excusés : A Leroy, I Ameye, MN Chevalier.

→ DIA et DC

- DIA 027 428 24 N0073 : Cession garage, Rue Ernest Neuville. Parcelle AM-194/3284m2. Zones Uh et Up.
- DIA 027 428 24 N0074 : Cession terrain, Lieu-dit « Le Prieuré ». Parcelle AD-60/3535m2. Zone Uh
- DIA 027 428 24 N0075 : Cession habitation. 36 Avenue du Doyen Jussiaume. Parcelle AD-63/1226 m2. Zone Uh
- DIA 027 428 24 N0076 : Cession fonds de commerce. 14 Place Aristide Briand. Parcelle AK-206/324m2. Zone Up.
- DIA 027 428 24 N0077 : Cession habitation. 8 Rue Pierre Corneille. Parcelle AN-42/757m2. Zone Uh
- DIA 027 428 24 N0078 : Cession garage. Rue Ernest Neuville. Parcelle AM-194/3284m2. Zones Uh et Up.
- DIA 027 428 24 N0079 : Cession habitation. 12 Rue Bioche. Parcelle AK-106/74m2. Zone Uh
- DIA 027 428 24 N0080 : Cession local professionnel. 24 Rue du Docteur Couderc. Parcelle AK-166/278m2. Zone Uh.

Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner ces biens.

→ Déclaration Préalable :

- DP 027 428 24 N 0094 : Rue de Vitot. Parcelle AB-105. Zone Uh. Installation de panneaux solaires

ABF : non concerné

CCPN : instruction en cours

Avis de la commission : favorable en respectant le règlement du PLU (les panneaux solaires doivent être intégrés au volume de la toiture avec une pose à fleur. Ils devront présenter une teinte assurant un fondu avec les éléments de couverture : capteurs solaires et cadres).

- DP 027 428 24 N 0095 Allée de la Varende. Parcelle AC-41. Zone Uh. Création d'une extension de 15.30m2.

ABF : En cours

CCPN : instruction en cours

Avis de la commission : avis favorable

- DP 027 428 24 N 00096 : Allée Edouard Mérite. Parcelle AN-152. Zone Uh. Isolation par l'extérieur

ABF : En cours

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : les élus souhaitent un descriptif sur la mise en œuvre sur les façades contigües aux autres logements.

→ Permis de construire (PC) :

- PC 027 428 24 N0013 : Rue des Remparts. Parcelle AV-47/. Zone Uh. Installation d'une pergola.

ABF : accord

CCPN : en cours d'instruction

Avis de la commission : avis favorable

→ Certificats d'urbanisme (CU) :

- CU 027 428 24 N0137 : 25 Rue de Brionne. Parcelle AE-6. Zone Uh. Création d'un lot à bâtir pour une construction à usage d'habitation individuelle.

ABF : non concerné

CCPN : en cours

Avis de la commission : avis en attente de compléments d'information sur le dossier.

Points d'information et questions diverses :

Mme Le Merrer a présenté le bilan de l'année 2024 concernant les DIA-DP – PC et CU.

Au regard des chiffres depuis 2015,

- On peut noter une stabilité du nombre de DIA (85 par an en moyenne) et une légère augmentation entre 2023 (71) et 2024 (80).
- Le nombre de projets de travaux a augmenté depuis 2019 passant de 59 à 96. On enregistre une légère baisse entre 2023 et 2024. La moyenne est de 73 dossiers par an.
- Concernant les permis de construire, leur nombre a baissé et a concerné ces deux dernières années des projets à vocation économique. En 2024, il n'y a eu aucun permis de construire pour des maisons individuelles.
- Le nombre de certificats d'urbanisme a fortement augmenté passant de 93 en 2015 à 143 en 2024.
9 demandes ont concerné des projets de construction de maisons individuelles en 2023 et 2024, ce qui permet de penser que des projets pourraient aboutir par le dépôt d'un permis de construire.

	DIA	DP	PC	CU
2015	69	52	21	93
2016	87	66	31	110
2017	97	50	31	131
2018	99	44	28	133
2019	98	59	34	127
2020	78	81	34	108
2021	94	87	40 (dont 25 concernent la construction de MI)	147
2022	78	90	15 (dont 4 concernent la construction de MI)	126 (dont 4 concernent la construction de MI)
2023	71	105	25 (dont 3 concernent la construction de MI)	113 (dont 9 concernent la construction de MI)
2024	80	96	12 (dont 0 concerne la construction de MI)	143 (dont 3 concernent la construction de MI)
Moyenne/an	85	73	27	123

MI : Maisons individuelles

Madame Le Merrer présente les modifications du règlement d’attribution des aides de l’OPAH suite aux échanges entre les services de la CDC et Soliha. Ces modifications sont les suivantes :

- Au-delà de 90% du coût des travaux TTC pour les propriétaires modestes et 95% pour les TMO, la ville du Neubourg ne sera pas sollicitée pour la participation financière » ...
- Un seul devis sera demandé au lieu de deux, celui qui est présenté aux services de l’ANAH.
- Les aides des caisses de retraites seront prises en compte dans le cumul des aides,
- La durée de validité de la subvention sera de 3 ans comme pour l’ANAH et le Département.

Madame Brunet demande si un Permis d’Aménager est nécessaire pour la réalisation des aménagements rue du Tour de Ville Nord. Madame Le Merrer va se renseigner.

Prochaine commission : le 4 février 2025

Madame Le Merrer revient sur la demande de Madame Brunet. Un permis d’aménager est nécessaire pour un projet d’ensemble. Ce qui n’est pas le cas pour les travaux de la rue Tour de Ville Nord. Ce sont des travaux de voirie, de mise en sécurité. Si un projet d’aménagement de parking devait être envisagé, il faudrait un permis d’aménager.

CULTURE – ANIMATIONS – COMMUNICATION

DCM 2025-01- MODIFICATION DES TARIFS DU CINEMA « LE VIKING »

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° DCM 2023-091 du 18 décembre 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT qu’il convient de fixer un tarif attractif pour les jeunes notamment les étudiants ;

Madame le Maire propose de modifier le tableau pour différencier le tarif : Carte région (lycéens), jeune jusqu’à 16 ans, étudiant, apprenti différent du tarif : Personne en situation de handicap, senior, demandeur d’emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide de modifier les tarifs du cinéma « Le Viking », comme suit :

	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Entrée individuelle	7,00 €	7,00 €
Carte 5 entrées	30,00 €	30,00 €
Carte 10 entrées	55,00 €	55,00 €
Carte région (lycéens), jeune jusqu'à 16 ans, étudiant, apprenti,	6,00 €	5,00 €
Personnes en situation de handicap, seniors, demandeurs d'emploi	6,00 €	6,00 €
Comité d'entreprise	5,00€	5,00€
Séance retraités, séance lundi après-midi (sauf fériés et vacances).	4,50 €	4,50 €
Opération de promotion cinématographique « Le Neubourg fait son cinéma »	5,00 €	5,00 €
Groupes constitués, séances organisées pour les établissements scolaires et les centres de loisirs, les tout petits et les moyens métrages, Pôle animation jeunesse, ciné-goûter, arbre de Noël.	Court métrage (< 1H00) : 3,00€* Long métrage (> 1H00) : 4€*	Court métrage (< 1H00) : 3,00€* Long métrage (> 1H00) : 4€*
Dispositif « Lycéens au cinéma » et « Apprentis au cinéma » **	3,00€	3,00€
Dispositif « Collège au cinéma » **	2,80€	2,80€
Opération « Ecole et cinéma » **	2,50 €	2,50 €
Pass 5 places Festival du Cinéma d'Animation	20,00 €	20,00 €
Chèque cadeau	5,00€	5,00€

- Ces tarifs s'appliqueront après la publication de cette délibération.

Adopté à la majorité (1 Abstention : JB Marchand),

Madame Natacha Brunet suggère que le demandeur d'emploi soit aligné au tarif étudiant.

Madame le Maire indique que c'est un débat. Le cinéma enregistre plus de 12,5 % de fréquentation en 2024 par rapport à 2023. La moyenne nationale est à 0,5 %. 60 000 spectateurs en 2024.

Madame le Maire n'est pas sûre qu'il y ait moins cher que 6 € pour des demandeurs d'emploi dans le département.

Madame Isabel Coudray demande l'âge pour le tarif senior.

Monsieur Jean-Baptiste Marchand compare le tarif de la séance senior à 4,50 € et le tarif demandeur d'emploi à 6 €.

Madame le Maire précise qu'il n'y a pas d'âge demandé pour les seniors. Le tarif senior à 6 € concerne les retraités à distinguer de la séance senior le lundi après-midi, une fois par mois, à 4,50 €.

Madame le Maire met au défi le contrôle pour le guichetier en cas d'affluence.

Après plusieurs échanges, Madame le Maire explique qu'il n'y aura plus de distributeur comme « Gaumont » ou « Pathé » si les tarifs sont trop bas.

Monsieur Arnaud Cheux convient qu'il faut un seuil minimum de rémunération pour les distributeurs, même pour un cinéma municipal. On n'est pas sur un spectacle d'enfants que la commune peut subventionner, on est sur du commercial. On propose les tarifs en cohérence avec l'exploitant.

Madame Natacha Brunet ne demande pas la gratuité mais constate que le demandeur d'emploi paie plus cher que le comité d'entreprise.

Monsieur Arnaud Cheux précise que le comité d'entreprise rajoute quelque chose.

Monsieur Loïc Cabot rappelle que le comité d'entreprise achète un volume important de places.

Madame le Maire estime que certains demandeurs d'emploi peuvent avoir plus de revenus que des retraités.

Madame Isabel Coudray pensait qu'il y avait un âge requis pour le tarif senior.

Madame le Maire répond qu'il n'y a pas d'âge mentionné en face le tarif senior. Avec l'augmentation de l'âge de la retraite, ce n'est pas facile de déterminer si la personne est retraitée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame Natacha Brunet demande qui se charge de la distribution du « Vivre ensemble » ? Elle n'a pas reçu le magazine dans sa boîte aux lettres pour la troisième fois consécutive.

Madame le Maire répond que le service est confié à Contact Service, association de réinsertion du Neubourg. Elle ne comprend pas cette non-distribution. Elle fera remonter la réclamation en précisant que ce n'est pas de sa volonté même si Madame Brunet peut en douter.

*Madame Natacha Brunet demande pourquoi la dernière phrase de sa tribune a été supprimée.
Madame le Maire pense que cela pourrait être une mauvaise interprétation de l'agent. Elle présente ses excuses et indique que ce n'est pas une volonté de sa part.
Monsieur Arnaud Cheux pense que l'erreur vient d'une confusion avec une information technique.*

*Monsieur Jean-Baptiste Marchand demande le nombre de colis distribués aux anciens et pourquoi l'opposition n'y est pas associée.
Madame Hélène Leroy répond 464 colis.
Madame le Maire rappelle que la distribution est faite par les élus du conseil municipal et les membres du CCAS.*

*Madame Natacha Brunet demande si elle peut voir les factures des honoraires d'avocat annoncés lors des vœux de la municipalité.
Madame le Maire confirme qu'elles sont consultables en mairie. Il n'y a aucun problème puisque ce cabinet d'avocats n'a défendu que le recours contre le permis d'aménager de l'allée du Champ de Bataille.*

*Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame Joëlle Deperrois, en date du 14 janvier 2025, à l'attention de Madame le Maire et de l'ensemble du conseil municipal :
« C'est avec beaucoup d'émotion que je vous remercie, Madame le Maire et le conseil municipal, pour vos témoignages de sympathie et pour l'envoi des fleurs, lors du décès de mon mari, Didier.
Les échanges entre la ville du Neubourg et Didier ont été nombreux. La ville a toujours été accueillante, bienveillante et à l'écoute pour réaliser ensemble des projets d'ordre culturel ou associatif. Sincères remerciements. »*

*Avant de lever la séance, Madame le Maire rappelle aux conseillers les inscriptions attendues pour le repas des aînés.
Prochain conseil municipal : lundi 24 février 2025 (retour des congés scolaires)
Séance levée à 20H45.*

Procès-verbal du 20 janvier 2025

Le vingt janvier deux mille vingt cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, à la mairie, salle de conseil.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, M. Edouard DETAILLÉ, Mme Anita LE MERRER maire adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE Mme Isabel COUDRAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absentes ayant donné pouvoir : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabelle AMEYE pouvoir à Mme Anita LE MERRER, M. Philippe DELAUNAY pouvoir à M. Francis DAVOUST.

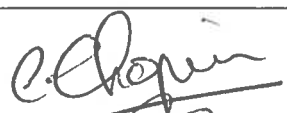
Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY.

Absents : Mme Evelyne DUPONT, Mme Katiana LEVAVASSEUR,

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

DCM-2025-01 Modification des tarifs du cinéma « le viking »

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° DCM 2023-091 du 18 décembre 2023

Prénom Nom	Fonction	Signature
Isabelle VAUQUELIN	Maire	
Caroline CHOPIN	Secrétaire de séance	
Isabel COUDRAY	Secrétaire de séance	